

Livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 19 octobre 2023 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

Mme Lise Poissant, administratrice de la Régie et mairesse de Saint-Mathieu

M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Sylvain Payant, vice-président.

Est absent :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon

M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 13 octobre 2023.

#### **2023-10-43 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Yves Daoust

Appuyé par M. Jean-Claude Boyer

Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

#### **2023-10-44 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alain Dubuc

Appuyé par Mme Lise Poissant

Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2023
4. Définition de la structure organisationnelle ainsi que des rôles et responsabilités des ressources de la RIVMO – Octroi de contrat de gré à gré
5. Affaires administratives
  - 5.1. Comptes payés et à payer au 19 octobre 2023
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

**2023-10-45 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par M. Alain Dubuc  
Appuyé par M. Jean-Claude Boyer  
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2023 soit adopté, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2023-10-46 DÉFINITION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AINSI QUE DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES RESSOURCES DE LA RIVMO – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU que compte tenu de l'état d'avancement du projet, la Régie doit définir la structure organisationnelle ainsi que les rôles et responsabilités des employés qui veilleront à l'exploitation du futur Complexe de traitement des matières organiques ;

ATTENDU que ce mandat inclura une analyse des éléments suivants :

- Les rôles et responsabilités des ressources opérationnelles ;
- Une évaluation des opportunités de mutualisation de services ;
- L'analyse financière des divers scénarios envisagés ;

ATTENDU qu'afin de financer cette démarche, les MRC partenaires ont procédé au dépôt d'une demande au « Fonds régions et ruralité (FRR) : Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale »;

ATTENDU qu'en réponse à une demande de prix transmise par la Régie, la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a déposé, en date du 19 septembre 2023, une offre de service au montant de 18 396 \$ (taxes incluses) pour la réalisation de ce mandat.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Poissant  
Appuyé par M. Yves Daoust  
Et unanimement résolu

D'octroyer à la firme Raymond Chabot Grant Thornton un mandat portant sur la définition de la structure organisationnelle et des rôles et responsabilités des ressources de la RIVMO, le tout conformément aux termes et conditions de l'offre de service déposée le 19 septembre 2023.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document lié à la réalisation de ce mandat.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

**2023-10-47 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 19 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Jean-Claude Boyer  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 19 octobre 2023 et au montant de 101 478,89 \$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

**ADOPTÉE**

## **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée.

## **VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En réponse à des questionnements formulés par un citoyen de Saint-Constant, des précisions sont apportées à l'égard de la nature du mandat confié à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) et de la liste de comptes à payer.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim confirme ensuite qu'aucune résolution spécifique n'a été adoptée par le Conseil d'administration afin de désigner Mme Anne-Louise Milot à titre de conseillère stratégique de la Régie.

Suite à l'étude des rapports transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le citoyen évoque certaines données financières telles que :

- Le solde de la dette contractée dans le cadre des règlements d'emprunt adoptés pour le financement du projet d'usine de biométhanisation à Beauharnois;
- Le taux d'intérêt actuel défrayé ainsi que la période résiduelle du terme fixé en vue du renouvellement de cet emprunt.

Il demande ensuite au Conseil d'administration de préciser sa volonté à l'égard d'un remboursement anticipé de cet emprunt. Les administrateurs mentionnent que le remboursement de cet emprunt, prévu sur une période de dix (10) ans, sera pris en considération lors de la préparation des prochains exercices financiers, en tenant compte de la construction et de la mise en opération du Complexe.

**2023-10-48**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Alain Dubuc  
Appuyé par Mme Lise Poissant  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h40.

**ADOPTÉE**

---

Sylvain Payant  
Vice-président

---

Linda Phaneuf  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim